



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande de zone d'application du FSN pour les betteraviers

Question écrite n° 13991

Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation des betteraviers dans le Nord-Pas-de-Calais. En effet, suite aux intempéries, la pluviométrie affichait 250 à 750 mm selon les secteurs. L'arrachage était de 55 % au 27 novembre 2023 contre 80 % en année normale à la même date. À ce jour, le niveau de l'eau est encore très haut, empêchant mécaniquement l'arrachage des betteraves. Il reste néanmoins impossible, à l'heure actuelle, d'établir les pertes pour la filière betteravière. Cependant, il souhaite savoir s'il peut anticiper l'élaboration d'une zone d'application du fonds de solidarité nationale, notamment sur le Pas-de-Calais, afin d'accompagner au mieux les agriculteurs victimes de ces intempéries.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13991

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2023](#), page 11630

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)